



Communiqué de presse

Conférence de presse du Premier ministre : réaction FO

Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ yveyrier@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

Comme suite à la conférence de presse du Premier ministre accompagné des ministres de l'éducation nationale et de la santé, la confédération FO réitère que les prescriptions d'ordre public, relatives à la santé de la population, relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics et leur mise en œuvre sur les lieux de travail de celle des employeurs au titre de leurs obligations quant à la santé des salariés. FO réitère dans le même temps le rôle essentiel des syndicats et représentants du personnels en matière de prévention et de protection de la santé et sécurité au travail, en général et dans le cas particulier de l'épidémie de Covid-19. FO rappelle qu'elle a dénoncé les dispositions des ordonnances travail qui ont conduit notamment à la suppression des CHSCT et à la réduction des moyens des instances représentatives du personnel et estime nécessaire de les rétablir.

La Confédération affirme que les dispositions sanitaires ne doivent pas conduire à porter atteinte aux libertés syndicales. FO rappelle que le droit de manifester en est un élément essentiel.

Concernant la systématisation du port des masques au travail, FO réaffirme que leur prise en charge doit relever des pouvoirs publics et des entreprises et conteste que cela ne soit pas systématiquement le cas pour les élèves.

Concernant les conséquences économiques et sociales, FO constate que les mesures de soutien à l'activité dont l'activité partielle, se traduisent par des aides budgétaires massives aux entreprises (470 milliards € auxquels doivent s'ajouter 100 milliards € au titre du plan de relance). FO réitère sa revendication que les aides publiques soient, d'une manière générale, évaluées quant à leur efficacité sur l'emploi, conditionnées systématiquement à l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes et contrôlées en conséquence. FO estime indispensable que le plan de relance conduise au maintien et à la relocalisation d'industries et de services et s'accompagne d'une action résolue contre la spéculation boursière improductive et l'évasion fiscale, ainsi que de la responsabilisation des donneurs d'ordre sur les sous-traitants. FO constate et dénonce des effets d'aubaines dans le contexte actuel conduisant à des restructurations et suppressions d'établissements et d'emplois.



Communiqué de presse

FO réaffirme aussi que la relance de l'activité économique doit s'appuyer sur la préservation des emplois, des salaires (FO revendique le maintien des salaires dans le cadre de l'activité partielle) et leur augmentation (notamment le SMIC qui concerne directement de très nombreux salariés en particulier des TPE – Très petites entreprises – et le point d'indice dans la Fonction publique). A ce titre, à l'image de ce qui a été obtenu pour le secteur de la santé, FO réitère sa revendication d'une revalorisation d'ensemble des métiers et emplois dits de la « deuxième ligne » (des services à la personne, des caissières et salariés du commerce, aux transporteurs, en passant par les éboueurs, salariés des entreprises de sous traitance notamment dans la propreté, ...).

Alors que le chômage et le sous-emploi (emplois précaires et à temps partiel imposé) atteignent des niveaux records, FO dénonce l'incitation au « travailler plus » soit en remettant en cause la durée légale du travail de 35 heures soit en reculant l'âge de départ à la retraite, et réaffirme sa position pour l'abandon de la réforme de l'assurance chômage comme du projet de « système universel de retraite par points ». L'urgence pour FO est de s'assurer du droit à un véritable emploi à temps plein pour toutes et tous à égalité.

Paris, le 27 août 2020